TÉL : 04 78 21 05 31 mail : auto-ecole.etplus@orange.fr
Siret : 531 572 691 00024 Agrément : E1306900400

Formation post permis

Une fois le permis obtenu, et au bout de 6 mois minimum, il est désormais possible desuivre une **formation POST-PERMIS**, afin de réduire la période probatoire pour obtenir **12 points**:

- **2 ans au lieu de 3 ans** pour les formations traditionnelles (boîte manuelle, boîte automatique et formations accélérées)
- **1 an et demi au lieu de 2 ans** pour les formations AAC (Apprentissage Anticipée de la conduite).

AUTO-ECOLE ET PLUS vous propose cette formation
Tous renseignements et ou inscriptions se font auprès du secrétariat.